

# **COMMISSION PERMANENTE**

REUNION DU 8 MARS 2023

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**LABURATORII D'ANALISI DI U CISMONTÈ È DI U  
PUMONTI DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA : RINNOVU  
DI A PARTICIPAZIONE DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA  
IN QUANTU À L'AIUTU PER L'ANALISI DI A SALUTE  
ANIMALE 2023, PECURAME / CAPRAME / VACCINE**

**LABORATOIRES D'ANALYSES DU CISMONTÈ ET DU  
PUMONTÈ DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE :  
RENOUVELLEMENT DE LA PARTICIPATION DE L'AIDE  
AUX ANALYSES EN SANTÉ ANIMALE 2023,  
OVINS/CAPRINS/BOVINS**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de  
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité



## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de l'aide octroyée aux éleveurs par le biais des analyses de prophylaxie des maladies animales réglementées, effectuées par les laboratoires d'analyses Cismonte et Pumonte de la Collectivité de Corse, il est porté à votre connaissance que les analyses réglementaires de sérologie, pratiquées par les laboratoires Cismonte et Pumonte, dans le cadre de la sécurité sanitaire pour suivre les cheptels d'ovins, caprins et bovins, font l'objet de réductions tarifaires.

En effet, les ex. Départements avaient mis en place une aide aux éleveurs. Les modalités de cette aide étaient de nature différente selon le Département :

- pour l'ex. Conseil Départemental 2B : une subvention de 90 000 € du budget principal était allouée en recette au budget Annexe de l'ex. CD 2B. Ce montant était déduit forfaitairement du coût des analyses pratiquées pour les éleveurs. Pour information, cette recette n'apparaîtra pas pour les exercices 2018 et 2019. En effet, celle-ci n'était pas considérée comme une recette mais comme une aide aux éleveurs directement déduite sur le coût des analyses. La différence était reversée sur le budget annexe du laboratoire par le budget principal.
- pour l'ex. Conseil Départemental 2A : il était accordé et encore aujourd'hui, une remise de 50 % sur l'ensemble des prestations analytiques vétérinaires pour les éleveurs de Corse-du-Sud.

Pour les éleveurs de petits ruminants de Corse-du-Sud, la prophylaxie brucellose (analyse EAT) est gratuite sans que cela apparaisse en subvention au budget du Laboratoire.

Au regard de l'iniquité des modes d'aide entre la Haute-Corse et la Corse-du-Sud, la collectivité doit harmoniser le mode d'aides allouées aux éleveurs sur l'ensemble de la Corse.

Les cheptels concernés sont les ovins, caprins et bovins.

La Collectivité de Corse apporte son soutien financier désormais à la filière caprine, ovine sur l'ensemble du territoire, avec un taux d'aide à hauteur de 100 % pour les analyses de prophylaxie effectuées par les laboratoires au profit des éleveurs de la filière, et à hauteur de 50 % pour celles relevant de la filière bovine et autres analyses vétérinaires.

Cette aide à l'élevage est portée par une convention entre les laboratoires d'analyses de la Collectivité de Corse et l'ODARC, lors de la présentation des états récapitulatifs des analyses réalisées en fin d'année 2023 (ci-joint en annexe un projet de convention qui sera signé par la suite dès la création du dossier d'aide de fin d'année

par l'ODARC).

Pour ce faire, et en fin d'année, les laboratoires présenteront à l'ODARC, un état récapitulatif des analyses réalisées, le détail des analyses par éleveur, et le coût de traitement de ces analyses, aux tarifs indiqués infra, constituant l'assiette subventionnable de l'opération.

L'aide accordée par la Collectivité de Corse en faveur des analyses de prophylaxie par l'épreuve à l'antigène tamponné (EAT) des petits ruminants (ovins caprins) s'élève à :

- 150 000 € HT (tarifs 2023 : 3,30 € HT/sérum) avec un taux d'intensité à 100 %.

Il est à noter que dans le cadre des mesures financières relatives à la lutte contre la brucellose ovine et caprine, entrant dans le cadre d'une obligation nationale de dépistage annuel, l'Etat participe au financement à hauteur de 0,30 € par épreuve à l'antigène tamponné.

L'aide accordée par la Collectivité de Corse en faveur des analyses des grands ruminants (bovins) atteint :

- 30 000 € HT (tarifs 2022 : 3,47 € HT/sérum et 7,35 € HT/mélange) avec un taux d'intensité à 50 %.

L'aide accordée par la Collectivité de Corse en faveur des analyses vétérinaires destinées aux éleveurs ruraux, toutes espèces autres que la prophylaxie obligatoire s'établit à :

- 20 000 € HT (tarifs 2023 : tarifs annexés au présent rapport) avec un taux d'intensité à 50 %.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver le dispositif d'aides aux éleveurs financé à hauteur de 200 000 € HT par le biais de l'ODARC pour l'année 2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

## **BIOLOGIE VETERINAIRE**

### **Prophylaxies réglementées**

Opérations de prophylaxies collectives et de police sanitaire organisées  
par l'Etat ( La DDETSPP)

<b>Autopsie</b>	
<i>Désignation</i>	Tarif en € HT
Autopsie carnivore, ovin, caprin, porc	<b>105,00 €</b>
Autopsie petits animaux élevage	<b>73,50 €</b>
Autopsie grands animaux	<b>241,50 €</b>
1/2 h vétérinaire conventionné	<b>63,00 €</b>
Prélèvements ovin, caprin, porc, carnivore, oiseau (organes, avortons)	<b>42,00 €</b>
Autopsie sommaire pour prise d'échantillon	<b>42,00 €</b>
Prélèvement veau, grand carnivore (organes, avortons)	<b>84,00 €</b>
<b>Bactériologie</b>	
<i>Désignation</i>	Tarif en € HT
Bactérioscopie après coloration simple (GRAM, RAL)	<b>6,30 €</b>
Bactérioscopie après coloration spéciale (Ziehl, Stamp)	<b>9,45 €</b>
Mise en culture sur milieux spéciaux	<b>9,45 €</b>
Identification d'une souche	<b>10,50 €</b>
Antibiogramme	<b>21,00 €</b>
Mycologie	<b>21,00 €</b>
<b>Parasitologie</b>	
<i>Désignation</i>	Tarif en € HT
Forfait analyses coproscopiques	<b>32,55 €</b>
Examen parasitologique direct	<b>6,30 €</b>
Préparation des fécès de mélange	<b>4,20 €</b>
Recherche parasitaire en coprologie par flottaison (numération en lame de Mac Master)	<b>11,55 €</b>
Recherche parasitaire en coprologie par technique Mini- Flotac	<b>11,55 €</b>
Recherche d'œufs lourds(trématodes) par flottaison et sédimentation en colonne	<b>10,50 €</b>
Recherche parasitaire en coprologie par techniques physico-chimiques	<b>15,75 €</b>
Recherche de Giardia spp, par méthode immuno- enzymatique détectant les antigènes sur fèces	<b>15,75 €</b>
Recherche de parasites sanguins (piroplasmés, filaires...) après coloration M.G.G.	<b>15,75 €</b>
Recherche de larve de trichine.	<b>105,00 €</b>

<b>Sérologie</b>	
<i>Désignation</i>	Tarif en € HT
Traitement de l'échantillon 0 à 100 échantillons (prophylaxie)	<b>6,30 €</b>
Traitement de l'échantillon 101 à 500 échantillons (prophylaxie)	<b>9,45 €</b>
Traitement de l'échantillon 501 échantillons et plus (prophylaxie)	<b>12,60 €</b>
Instruction de projet(à la demande mise en place nouvelle analyse)	<b>52,50 €</b>
Sérothèque (par sérum)	<b>0,53 €</b>
Brucellose (Epreuve à l'antigène tamponné)	<b>3,47 €</b>
Brucellose (Fixation du complément)	<b>6,37 €</b>
Brucellose (ELISA) Mélange	<b>7,35 €</b>
Leucose bovine (ELISA) Mélange	<b>7,35 €</b>
Fièvre catarrhale (ELISA)	<b>7,35 €</b>
Paratuberculose (ELISA)	<b>7,63 €</b>
Aujeszky ( ELISA)	<b>7,63 €</b>
Tuberculose Bovine, Ovine et Caprine (Test interferon gamma)	<b>31,50 €</b>
Tuberculose Bovine (ELISA)	<b>21,00 €</b>
Tuberculose Porcine (ELISA)	<b>10,50 €</b>
<b>Hématologie site CISMONTÉ</b>	
<i>Désignation</i>	Tarif en € HT
Hématologie numération et formule sanguine	<b>15,75 €</b>
Diagnostic Biologique (15 paramètres)	<b>31,50 €</b>
<b>PCR - TEMPS REEL</b>	
<i>Désignation</i>	Tarif en € HT
Paratuberculose (PCR temps réel)	<b>39,90 €</b>
<b>PCR - TEMPS REEL</b>	
<i>Désignation</i>	Tarif en € HT
Diagnostic viral, bactérien et parasitaire PCR individuel : ( BVD / Paratuberculose / Toxoplasmose/FQ/FCO)	<b>39,90 €</b>
Diagnostic turberculose	<b>47,25 €</b>
PCR mélange	<b>47,25 €</b>